Coordination Edification

Mise à jour du 22 avril 2020

Les raisons de notre espérance
Annexe 1

—

Le système presbytérien-synodal

La question de l'organisation de l'Eglise n'est pas évidente. Excessive, elle risque de faire obstacle à l'œuvre du Saint- Esprit. Insuffisante, elle ouvre la porte à l'individualisme et au désordre.
Comme tout organisme vivant, l'Eglise corps de Christ doit être structurée. C'est pourquoi les *Eglises réformées évangéliques* (appelées *presbytériennes* dans certains pays) ont retenu certains principes bibliques pour leur organisation. Celle-ci est appelée "presbytérienne-synodale".

1. L'Eglise locale est véritablement l'Eglise

"Sous cette Eglise universelle, les Eglises qui sont réparties par chaque ville et village sont comprises, de telle sorte que chacune a le titre et l'autorité d'Eglise" (Jean Calvin, I.C. IV, I, 9).

L'Eglise locale n'est pas une partie seulement du corps de Christ : elle en est aussi la représentation dans un lieu donné. C'est pourquoi la Confession de foi de La Rochelle (1559) dit : *"Nous croyons qu'aucune Eglise ne peut prétendre sur aucune autre à quelque domination ou quelque souveraineté que ce soit".*

La structure d'autorité de l'Eglise locale est le collège des anciens, appelé aussi Conseil presbytéral (le mot *presbyteros*, en grec, signifie 'ancien'). Très tôt, les apôtres *"ont fait nommer des anciens dans chaque Eglise"* (Ac 14.23 ; 20.28ss). Le ministère des anciens est clairement local, pastoral et collégial. Ensemble, les anciens – parmi lesquels le pasteur a le ministère particulier de l'enseignement – prennent soin du peuple de Dieu, le nourrissent, le dirigent (1 Th 5.12 ; 1 Tm 3.4-5 ; 1 Pi 5.2). Ils constituent le gouvernement de l'Eglise locale et, à ce titre, ils veillent, avec l'ensemble des fidèles, à son unité, à sa fidélité, à son développement.

2. L'Eglise locale n'est pas toute l'Eglise

"Souvent, l'Ecriture appelle Eglise toute la multitude des hommes qui, répartis de par le monde, font une même profession d'honorer Dieu et Jésus-Christ, témoignent de leur foi par le baptême, affirment en participant à la cène leur unité de doctrine et d'amour, et se conforment à la Parole de Dieu dont ils veulent garder la prédication" (Jean Calvin).

Aucune Eglise locale, grande ou petite, ne peut ignorer les Eglises qui l'entourent, au près ou au loin. Le terme *synodal* est formé de deux mots grecs qui signifient : *suivre le même chemin*. Il exprime la volonté qu'ont ces Eglises de faire marche commune, de s'accorder dans leur enseignement, leur discipline, leurs besoins, leurs engagements.

Le fondement biblique de cette dimension de l'Eglise apparaît notamment dans le livre des Actes où nous voyons les délégués de l'Eglise d'Antioche envoyés à Jérusalem en vue de s'accorder avec les apôtres et les anciens de cette ville au sujet d'une question difficile (Ac 15). Ailleurs, nous voyons les Eglises se soutenir financièrement (Ac 11.29-30 ; 2 Co 8), échanger des nouvelles, des encouragements, dans un esprit de dépendance mutuelle (Ph 2.19-30).

3. Soumission et responsabilité

Le fruit de la grâce de Dieu se démontre dans l'Eglise par une double attitude : *la soumission* et *la responsabilité*. Le régime presbytérien-synodal est le fruit et le garant de ce double engagement personnel et communautaire.

Dans l'Eglise, chacun et tous sont rendus participants de la marche commune et de l'édification, au travers de vocations et de ministères différents (1 Th 5.11-13 ; Hé 13.7, 17 ; 1 Pi 5). L'écoute de Dieu, spécialement nourrie par la lecture personnelle de l'Ecriture et par la prédication, implique aussi l'écoute des frères et des sœurs (Ep 5.21 ; 1 Th 5.19-21).

a. La direction collégiale de l'Eglise

"Cette autorité n'était pas en la main d'un homme seul pour qu'il fît à sa guise tout ce qui lui plairait, mais il y avait la compagnie des anciens qui était dans l'Eglise comme un conseil est dans une ville" (J. Calvin. I.C. IV, XI, 6).

"Quant à l'Eglise véritable, nous croyons qu'elle doit être gouvernée selon l'ordre établi par notre Seigneur Jésus-Christ, à savoir qu'il y ait des pasteurs, des surveillants (anciens) et des diacres, afin que la pureté de la doctrine soit maintenue, que les travers y soient corrigés et réprimés, que les pauvres et tous les affligés soient secourus dans leurs besoins, que les assemblées se tiennent au nom de Dieu et que les adultes y soient édifiés, de même que les enfants".

(Conf. de foi de La Rochelle, art. 29).

"Par un ministère de prière et d'exhortation collégiale, les anciens encouragent les fidèles pour que chacun, renouvelé par l'Esprit de Dieu, vive selon la Parole de Dieu. Les anciens constituent le Conseil presbytéral dont font partie le ou les pasteurs de l'Eglise. Le synode reconnaît l'existence d'un ministère d'autorité et d'ordre à qui sont confiés la direction spirituelle et le gouvernement de l'Eglise. Ce ministère est exercé collégialement par un conseil d'anciens. C'est à ce conseil qu'il est donné de paître le troupeau du Seigneur (1 Pi 5.1-3).

Cette fonction revêt à la fois un aspect didactique (enseigner) et épiscopal (exercer la discipline). Le synode estime qu'il convient de distinguer, sans les séparer des autres anciens, ceux qui ont reçu le ministère de la Parole :
- ne pas séparer parce que c'est ensemble qu'ils assument la charge du gouvernement de l'Eglise ;
- ne pas confondre parce qu'il y a diversité de fonctions au sein d'un même collège"

(Discipline de l'UNEPREF, C, 3-4).

b. Les ministères : donnés par Dieu, reconnus par l'Eglise

Aussi importants qu'ils soient, les ministères qui veillent sur l'Eglise sont aussi à l'écoute de l'Eglise et servent avec elle. Hommes et femmes – et même les enfants – sensibles au Saint-Esprit, participent au service de Dieu, au discernement de sa volonté, à la communication de sa grâce (Ro 12.3-5 ; 1 Co 12.18-21 ; Ep 5.29 ; 1 Pi 4.10).

"A chaque membre de l'Eglise est donné la charge d'édifier les autres, selon la mesure de la grâce qui est en lui, moyennant que cela se fasse décemment et avec ordre" (J. Calvin, I.C. IV, I, 12).

Pour la Réforme, toute autorité vient de Dieu, mais la reconnaissance de cette autorité *dans* l'Eglise doit se faire *par* l'Eglise, c'est-à-dire par les membres eux-mêmes. L'accord de l'assemblée quant à la direction de l'Eglise est visible dans l'Eglise primitive (Ac 15.22-23). Ce principe ne nie pas les ministères d'autorité dans l'Eglise (apôtres, anciens).

La nomination des anciens est proposée par le Conseil à l'approbation de l'Eglise locale (Ac 6.3 ; 14.23). Aux synodes, les anciens-délégués sont porteurs des réflexions menées par le conseil de

l'Eglise qui les envoie.

- Une version plus développée de ce texte est disponible -